

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

B.P. : 3243, Addis Abéba, Ethiopie Tél.: (251-11) 551 38 22 Télécopie: (251-11) 519321

Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ

641^{EME} RÉUNION

ADDIS ABÉBA, ETHIOPIE

5 DÉCEMBRE 2016

PSC/PR/COMM. (DCXLI)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUE

Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), en sa 641^{ème} réunion tenue le 5 décembre 2016, a examiné son rapport de mission en République du Soudan du Sud, conduite du 28 au 31 octobre 2016, et a adopté la décision qui suit:

Le Conseil,

1. **Félicite** le Gouvernement d'unité nationale de transition (Gouvernement de transition) pour la volonté et l'engagement politiques dont il a fait preuve dans la mise en œuvre de l'Accord sur le règlement de la crise en République du Soudan du Sud (ARCSS) ;
2. **Prend note** de tous les défis auxquels le Gouvernement et le peuple de la République du Soudan du Sud sont confrontés dans la mise en œuvre de l'ARCSS ;
3. **Souligne, une fois encore**, qu'il n'y a pas de solution militaire à la situation au Soudan du Sud. Dans ce contexte, le Conseil **appelle** à la cessation immédiate des hostilités et **exhorte fermement** les parties prenantes sud-soudanaises à s'engager pleinement dans le dialogue, qui constitue la seule approche viable pour trouver une solution consensuelle et durable aux défis à la mise en œuvre de l'ARCSS;
4. **Encourage** le Gouvernement de transition à s'assurer du caractère inclusif de la mise en œuvre de l'ARCSS et, dans ce contexte, **souligne la nécessité** d'une campagne de sensibilisation civique à l'échelle nationale, en vue de générer l'élan nécessaire pour la réussite de la mise en œuvre de l'Accord;
5. **Souligne également la nécessité urgente** de mettre en place des mécanismes de reddition de comptes, de justice et de réconciliation, tels que prévus dans l'ARCSS, y compris les mécanismes appropriés pour le traitement rapide des questions relatives à la violence sexuelle, en vue de rendre justice aux victimes. A cet égard, le Conseil **souligne en outre l'urgente nécessité** d'accélérer les réformes institutionnelles, y compris le désarmement, la démobilisation et la réinsertion (DDR) et la réforme du secteur de la sécurité (RSS), ainsi que de celui de la justice;
6. **Souligne également** que l'intégration et le recyclage des diverses milices sud-soudanaises dans une nouvelle armée nationale unifiée sous une chaîne de commandement et une structure de contrôle bien définies constituent une dimension essentielle de la construction nationale au Soudan du Sud. A cet égard, le Conseil **exhorte** tous les États membres de l'UA, en mesure de le faire, et la communauté internationale, à apporter l'appui financier et technique nécessaire, afin de garantir la réussite de l'exercice de cantonnement;
7. **Se félicite** de l'accord de principe du Gouvernement de transition pour le déploiement de la Force régionale de protection (FRP), conformément à la résolution 2304 du Conseil de sécurité des Nations unies. Toutefois, le Conseil **souligne** que le déploiement de la FRP devrait se faire à travers un processus consultatif prenant pleinement en considération le principe du

respect de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale de la République du Soudan du Sud;

8. **Se félicite également** de l'élaboration d'un plan d'action humanitaire globale par le Gouvernement de transition et **exhorte** les donateurs internationaux à apporter l'appui nécessaire à ce plan d'action ;

9. **Souligne l'importance vitale** que revêt la garantie d'un libre accès de l'aide humanitaire aux populations ayant besoin d'une aide humanitaire. Dans ce contexte, le Conseil **exprime** sa gratitude aux partenaires bilatéraux et multilatéraux pour leur appui continu au Gouvernement et au peuple du Soudan du Sud;

10. **Appelle** le Gouvernement de transition et les autres parties prenantes sud-soudanaises à faciliter les activités de toutes les institutions mises en place aux termes de l'ARCSS, y compris la Commission conjointe de suivi et d'évaluation (JMEC) et le Mécanisme de suivi des arrangements sécuritaires transitoires (CTSAMM) ;

11. **Félicite** la JMEC et le CITSAMM pour leurs efforts inlassables dans un environnement particulièrement difficile, et **les encourage** à persévérer. Le Conseil **félicite** également le Haut Représentant de l'UA pour le Soudan du Sud, S.E. le Président Alpha Oumar Konaré, pour ses efforts, et **l'encourage** à persévérer dans son engagement avec le processus de paix au Soudan du Sud ;

12. **Appelle** à une interaction constructive entre le Gouvernement de la République du Soudan du Sud et la Mission des Nations unies au Soudan du Sud (MINUSS) en ce qui concerne la gestion des sites de protection des populations civiles en vue de dissiper toute suspicion éventuelle, afin de renforcer la confiance mutuelle;

13. **Réaffirme** l'engagement indéfectible de l'UA à continuer à appuyer pleinement le Gouvernement de transition et le peuple du Soudan du Sud dans la mise en œuvre de l'ARCSS, travaillant en étroite coopération avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), les pays de la région et les Nations unies;

14. **Exprime sa profonde gratitude** au Gouvernement de transition et à la MINUSS, ainsi qu'au Bureau de liaison de l'UA en République du Soudan du Sud, à Juba, pour avoir facilité le bon déroulement de la mission sur le terrain;

15. **Décide** de rester activement saisi de la question.